BULLETIN MUNICIPAL

INFORMATIONS

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de déroulera dans la commune **du 19 janvier au 18 février 2017**. Se faire recenser est un geste civique, utile à tous.

C'est utile : le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'Etat au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

C'est simple : Un agent recenseur recruté par la mairie se présentera chez vous. Il vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'est sur : le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'Informatique et des libertés (CNIL). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Le recensement par internet : c'est plus pratique !

Plus de 4,1 millions de personnes ont répondu en ligne en 2016, soit une économie de plus de 30 tonnes de papier. On a tous à y gagner ! Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr.

Dans le cadre de ce recensement de population, la mairie recherche 5 personnes pour exercer la fonction d'agent recenseur du 2 janvier à fin février 2017.

Qualités recherchées :

- **La disponibilité** (l'agent doit pouvoir se rendre dans toutes les adresses de son secteur à différentes heures de la journée du lundi au samedi)
- **La capacité à assimiler les concepts** (se repérer, lire un plan, savoir remplir un formulaire)
- **La capacité relationnelle** (être à l'aise dans le contact avec la population)
- **La moralité, la neutralité et la discrétion** (ne pas faire état de ses opinions, de ses engagements politiques, religieux, syndicaux etc.)
- **La sensibilisation à internet** (avoir des connaissances internet, maitriser l'usage des SMS etc.)
- **La stabilité dans la fonction** (ne pas abandonner son travail avant de l'avoir achevé)

- **L'ordre et la méthode** (tournée de reconnaissance, numérotation des logements, suivi des réponses papier et internet, classement des questionnaires...)

- **La ténacité** (se déplacer plusieurs fois si les personnes ne sont pas à leur domicile)

Si vous êtes intéressé par cette mission et que vous possédez ces qualités, vous pouvez déposer une lettre de motivation et un curriculum vitae au secrétariat de mairie jusqu'au 19 novembre 2016. Chaque candidature sera étudiée

MISE EN GARDE

Réception de **mails frauduleux**.

Il a été signalé la réception de mails provenant de Chronopost vous informant que vous avez un colis en attente au bureau de poste et que vous avez un délai de 48h pour le récupérer sous peine de retour à l'expéditeur.
Il vous est ensuite demandé de rappeler au numéro 08..... et de vous connecter sur un site avec un code.
Ne tenez pas compte de ce genre de message, supprimez-les, ce sont des mails frauduleux.

CONSEILS POUR PREVENIR LES ACTES DE DELINQUANCE EN PARTICULIER CONTRE LES SENIORS

Cambriolages, escroqueries, abus de faiblesse, pickpockets, vols à l'arraché, arnaques sur internet

Ne restez pas isolé chez vous.

Gestes de prudence : Fermez à clef votre maison même quand vous êtes à l'intérieur, ne laissez jamais la clé dans la serrure d'une porte vitrée. La nuit, ne laissez pas les fenêtres ouvertes. Faites installer sur votre porte un œilleton et un entrebâilleur, n'inscrivez que votre nom sur la boîte aux lettres, évitez les termes « veuf, veuve », « madame » ou « mademoiselle ».

En cas d'absence, ne laissez pas vos clés sous le paillasson. N'apposez pas de mots d'absence sur votre porte et ne laissez pas l'information sur les réseaux sociaux, ni sur votre répondeur.

En cas de départ en vacances : prévenez vos voisins ou des personnes de confiance et demander leur d'ouvrir et de fermer les volets, de retirer le courrier de la boite aux lettres. Entretenez la végétation pour donner l'impression que le lieu est occupé.
Rangez votre matériel jardinage dans un local fermé et signaler votre absence à la gendarmerie locale.

Déplacements à l'extérieur :
Ne transportez pas d'importantes sommes d'argent ou bijoux, faites-vous accompagner pour aller faire des retraits d'argent, si vous vous sentez suivi entrez dans un lieu animé, quand vous êtes à pied, évitez les lieux isolés et sombres.

Visite à domicile :
Si vous ne connaissez pas n'ouvrez pas, demander la carte professionnelle ou l'ordre de mission, si l'interlocuteur se montre insistant ou menaçant contacter la police ou la gendarmerie.

Si vous êtes victime : N'opposez aucune résistance, votre vie est plus précieuse que vos biens. En cas d'agression, crier pour attirer l'attention des autres passants.

BULLETIN MUNICIPAL

NOUVEAUX HORAIRES VENTE DE TICKETS DE CANTINE A LA MAISON POUR TOUS

Lundi :	17H00 - 17H45
Mardi :	17H00 - 17H45
Jeudi:	17H00 - 18H00
*Vendredi:	17H00 - **17H30**

Pas de vente pendant les vacances scolaires

INSCRIPTIONS CAMPAGNE HIVER 2016-2017 RESTOS DU COEUR

N'attendez-pas que la campagne d'hiver commence pour aller vous inscrire.

Les inscriptions se dérouleront au local « Restos du Cœur », place de la République à Fressenneville les :

VENDREDI 4/11/16	14H00 - 17H00
JEUDI 10/11/16	15H00 - 17H00
LUNDI 14/11/16	14H00 - 17H00

Merci de vous munir de tous les documents nécessaires à votre inscription (toutes vos ressources et toutes vos charges, impôts et taxes).

Nous vous rappelons que ces documents doivent être récents et que toute inscription ne pourra être établie qu'après présentation de tous les documents réclamés.

La campagne d'hiver débutera **le lundi 21 novembre 2016.**

CLUB DES RETRAITES DYNAMIQUES

Un séjour en Aveyron est prévu **du 2 au 11 juin 2017**, renseignements **au 03.60.26.90.88 ou 03.22.26.85.89**

Le club organise une matinée récréative moules ou rôti frites, animée par Michel Lecuyer, **le 12 novembre** de 12h à 19h30 au prix de 15 €.
Réservation au **03.60.26.90.88** ou **03.22.26.85.89**.

Les repas du mercredi reprendront le **9 novembre**, inscription en mairie ou au **03.22.26.85.89**, **avant le 4 novembre.** Prix du repas : 8 €

ASSOCIATION SAUVEGARDE DU PATRIMOINE ET DE LA MEMOIRE D'AIGNEVILLE

Le **10 novembre 2016, à 19h30**, salle François David à Aigneville.
Conférence animée par Adeline Dumont. « chevaux, ânes et mulets, les équidés dans la grande Guerre »
Entrée 5 € (gratuit pour les moins de 15 ans).

SERVICE DE GARDE

- *Infirmières* :

Le 06 / 11 : cabinet infirmier de Friville-Escarbotin
Le 11 / 11 : Mmes DUBUC Florence et Aline CHALVET au 03.22.30.03.76
Le 13 / 11 : Mmes PAUCHET Maryse et BONHOMME Sophie 03.22.30.30.43
Le 20 / 11 : Madame LEPHAY Marie-Christine 03.22.60.73.14
Le 27 / 11 : Madame DAVERGNE Laurence 03.22.30.46.06

Tenter de mémoriser le maximum de détail concernant les éléments physiques de votre agresseur et contacter au plus vite la police ou la gendarmerie pour déposer plainte.
En cas d'urgence, composez le 17
Carte de crédit perdue ou volée : **0 892 705 705**
Opposition chéquier : **0 892 683 208**

INCIVILITES

Des vols de fleurs dans les massifs communaux, au niveau du parvis de la mairie et dans des jardinières rue Jean Jaurès, ont été constatés.
La Municipalité déplore ces actes non citoyens et informe qu'une enquête est en cours.

CIDFF

Prochaine permanence en mairie le **mercredi 9 novembre** après-midi. Sur rendez-vous au **03.22.60.39.60**

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens qui auront atteint l'âge de 16 ans **entre le 1er octobre et le 31 décembre 2016** devront se présenter en Mairie pendant cette période, munis du livret de famille des parents et d'une pièce d'identité, en vue de leur recensement militaire

RAMASSAGE DES GAZONS ET BRANCHAGES

Le ramassage d'hiver s'effectuera tous les 15 jours **(Jeudis 17 novembre et 1er décembre 2016).**

HORAIRES DU CIMETIERE

Horaires d'hiver
(du 1er novembre au 31 mars) **9h à 17h**

PERMANENCE EMMANUEL MAQUET

La permanence de M Emmanuel MAQUET, Conseiller Départemental du Canton de Friville-Escarbotin aura lieu **le vendredi 18 novembre à 15h30 en mairie de Fressenneville.**

SAINTE CECILE DE LA BATTERIE FANFARE

La Sainte Cécile de la Batterie Fanfare sera célébrée **le 19 novembre 2016 en l'église de Saint Quentin à Fressenneville.**
Belinda ANQUIER succédera à Elodie GOSSET.

SAINTE BARBE

Le repas de Sainte Barbe aura lieu le **samedi 26 novembre 2016, à 19h30, salle de la Maison Pour Tous.** Accessible à tous, sur réservation (dernier délai 10 novembre 2016), le prix est fixé à 35 € par adulte et 7.50 € par enfant.

Il est possible de réserver auprès du Chef de Corps au **06.81.48.28.57** ou auprès de la Présidente de l'Amicale au **06.16.18.82.14**

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

Une cérémonie officielle destinée à commémorer **l'anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918** sera organisée le **vendredi 11 novembre 2016. Rassemblement à la mairie à 10h00**

BULLETIN MUNICIPAL

ÉTAT CIVIL

✓ ***Décès :***

Abbeville, le 4 octobre 2016 : Madame GOSSET Pierrette veuve DERAMBURE

✓ ***Naissances :***

Abbeville, le 1er octobre 2016 : Jade BRIET MORALES

Abbeville, le 7 octobre 2016 : Lou BOUZERTIT

Abbeville, le 7 octobre 2016 : Dawson SAC-EPEE

Abbeville, le 14 octobre 2016 : Gabriel CORDIER

Abbeville, le 1e7 octobre 2016 : Camille DACHEUX

FESTIVITES

6/11 : repas des ainés Maison Pour Tous

11/11 : armistice 1918 et repas à La MPT ACPG CATM TOE et leurs veuves

12/11 : matinée récréative club de retraités dynamiques Maison Pour Tous

13/11 : cross des mille pattes

19/11 : Sainte Cécile Batterie-Fanfare MPT

26/11 : Sainte Barbe Maison Pour Tous

27/11 : Sainte Cécile de l'Harmonie

23 / 10 au 11/12 : championnat d'hiver tennis

RAPPEL : INSCRIPTIONS LISTE ELECTORALE

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année **jusqu'au 31 décembre 2016 inclus.**
Les jeunes qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2017 doivent prendre contact avec la mairie, au plus tard le 31 décembre 2016, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés, au plus tard à cette même date.

Pièces à produire pour l'inscription :

- Présentation d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité, ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription
- L'attache avec la commune peut être établie par tout moyen pouvant justifier soit du domicile réel, soit des 6 mois de résidence exigés par la loi : Avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité. Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou, à défaut, des avis d'imposition des 5 années en cause.

UN TEMPS D'AVANCE LA REVOLUTION INDUSTRIELLE

Retrouvez la bande annonce du documentaire sur la révolution industrielle (diffusé fin novembre). Le montage est en cours de réalisation.

Ce documentaire est consacré à la Révolution industrielle. Tourné dans le Vimeu, il est réalisé par Maxime PATTE.
https://youtu.be/kRdzyv17qEs

Maxime PATTE passera **le mardi 8 novembre** dans Picardie matin sur France 3 pour en parler dans la rubrique "école des initiatives

REMERCIEMENTS

Le club des Retraités Dynamiques, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers et la Batterie Fanfare remercient l'association « les Ailes Fressennevilloises » pour le don effectué à leurs caisses.

TAXE D'HABITATION - SUPPRESSION DE L'ABATTEMENT FACULTATIF

La taxe d'habitation est établie annuellement en fonction de la situation au 1er janvier de l'année d'imposition. Elle est encaissée pour le compte de la commune et éventuellement du groupement de communes auquel elle appartient.

Elle contribue ainsi au financement des services rendus aux habitants, des équipements collectifs...

En plus de l'abattement obligatoire, les collectivités territoriales peuvent décider d'appliquer des abattements facultatifs concernant la résidence principale, fixé entre 1% et 15% de la valeur locative moyenne des logements. Ce qui a été le cas pour notre commune depuis une délibération datant du 25/06/1980.

Tandis que plusieurs communes l'ont supprimé depuis quelques années, la municipalité a fait en sorte de garder cet abattement même s'il est devenu une référence passée car le taux de l'abattement à la base résulte d'un ancien système fiscal.

En effet, depuis une quinzaine d'années l'État a progressivement instauré un système de réduction de cet impôt en fonction des revenus imposables des contribuables.

Aujourd'hui, la baisse des dotations de l'État, soit 87 000 € entre 2014 et 2016, a considérablement participé à la dégradation de la situation financière de la commune.

Par ailleurs, la réforme des rythmes scolaires de 2014 a donné aux communes l'organisation des temps d'activités périscolaires (TAP) et dans ce cadre, la municipalité prend en charge le coût financier soit environ 40 000€ annuel, afin de proposer la gratuité de ces activités aux familles concernées.

Considérant l'intérêt d'équilibrer le budget communal, la municipalité a proposé de supprimer cet abattement général à la base antérieurement institué.
Ce qui a été voté lors d'une délibération en conseil municipal le 25 septembre 2015.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)
Quel VIMEU pour demain ?

Le Conseil Communautaire a délibéré le 4 Août 2015 afin d'élaborer le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) du Vimeu Industriel. Elaborer un tel document, c'est avant tout imaginer le territoire dans 10-15 ans, s'interroger sur son devenir et son rôle dans une société en constante évolution.
C'est surtout construire le territoire du Vimeu Industriel pour ses habitants car il est important de rappeler que l'essentiel des activités quotidiennes des ménages se déroule au sein des grands bassins de vie et non plus au sein des communes.
Elaborer un PLUI, c'est donc bâtir un projet d'ensemble cohérent qui doit s'inscrire aujourd'hui dans une dynamique d'anticipation et dans lequel chacune des 14 communes de l'intercommunalité aura un rôle à jouer.

Pourquoi ?

Ce que dit la Loi : La Loi Grenelle 2 de 2010 a mis en place la possibilité de réaliser un Plan Local d'Urbanisme, habituellement élaboré par les communes, à l'échelle des intercommunalités.

La Loi pour l'Accès au logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) de 2014 rend obligatoire ce changement d'échelle.
L'intercommunalité constitue donc la structure compétente en matière d'urbanisme.

Une nécessité pour le territoire

Les activités quotidiennes des habitants ne se font plus au sein d'une même commune, ni même au sein d'un même bassin de vie.
L'échelle intercommunale est davantage pertinente pour améliorer la qualité de vie des habitants.
L'intercommunalité du Vimeu Industriel n'est pas une île isolée, elle est en interaction permanente avec les territoires environnants.
Il devient donc nécessaire d'inscrire dans l'élaboration du projet une vision stratégique qui va au-delà des limites administratives. Enfin 15 % des communes présentent un document d'urbanisme ancien, et 100% devront adapter ce dernier aux lois Grenelle et ALUR.
L'élaboration de ce PLUI va donc permettre de prendre en compte les évolutions socio-économiques du territoire, des flux qui l'organisent, des modes de vies de ses habitants, etc...

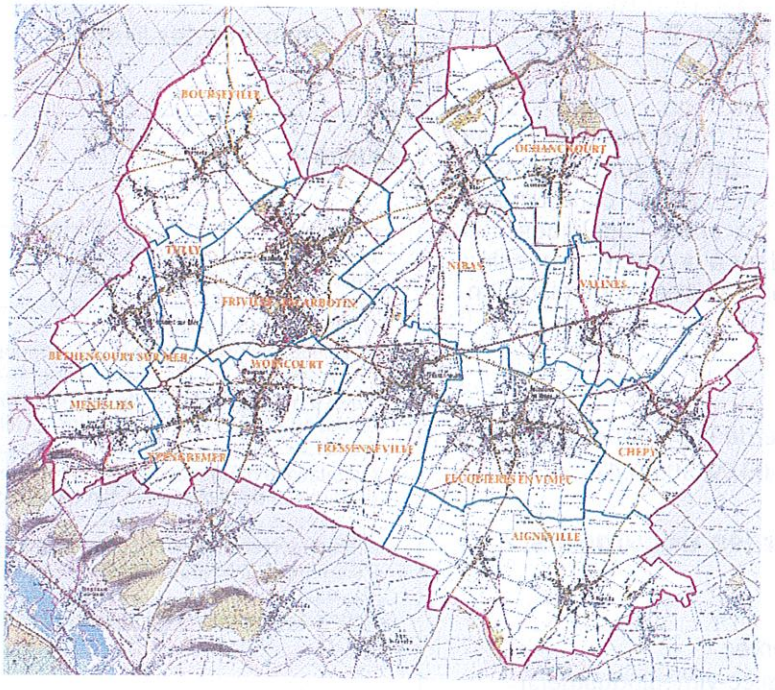

Comment ?

Pour comprendre le territoire et ses interactions avec les territoires voisins, les travaux devront aborder l'ensemble des thématiques qui le compose : la démographie, la sociologie, l'économie, les commerces, les services, les équipements, le tourisme, la mobilité, l'environnement, l'agriculture, les friches, le patrimoine bâti et paysager, les marchés de l'immobilier et du travail, etc…
Tous ces thèmes sont abordés au sein d'un diagnostic qui met en évidence les enjeux d'évolutions du Territoire.
Des scénarios prospectifs seront ensuite établis pour permettre aux élus d'élaborer le projet d'aménagement et de développement durables qui fixe les objectifs et grandes orientations en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme.
Ce projet se décline ensuite dans des documents opposables, tels que les Opérations d'Aménagement et de Programmation, le plan de zonage et le règlement. Ces pièces serviront de base d'analyse pour l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, de démolir, d'aménager).
Le Programme Local de l'Habitat (PLH) sera intégré aux travaux du PLUI.

Et en attendant ?

En attendant ce Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, les documents communaux existants (PLU, POS et cartes communales) continueront à être appliqués. Ils pourront évoluer à la marge, si besoin à travers des procédures de modification.

Contact

Communauté de Communes du Vimeu Industriel au 03.22.30.40.42

Ou trouver les documents ?

En mairie
Sur le site dédié :
http://docsplui.cc-vimeuindustriel.fr

Comment communiquer ?

Un registre est ouvert dans chaque commune et au siège de la CCVI

Avec qui ?

L'élaboration du PLUI fait intervenir de multiples acteurs qui accompagnent le « couple » Communauté de Communes / Communes.

Une gouvernance avertie

Communauté de Communes
Communes

Une expertise adaptée

Une AMO : Verdi Conseil
des Bureaux d'Etudes spécialisés :
INGEO & BIOTOPE

Des partenaires institutionnels impliqués

Etat / Région / Département

Syndicat mixte
Baie de Somme 3 Vallées

Chambre d'agriculture

Chambre de Commerce et de l'Industrie

Chambre des Métiers

Une concertation continue

Usagers du territoire

Habitants

Associations

Professionnels

Quand ?

Lancement de la démarche Recrutement de cabinets d'études	2ème semestre 2015
Diagnostic du territoire Définition des grands enjeux et scénarios	1er semestre 2016
Projet d'Aménagement et de Développement Durable (Débat en Conseil Communautaire et Conseils municipaux)	Juillet 2016 à Mars 2017
Orientations d'Aménagements programmées. Programme d'actions et d'orientations. Plan de zonage et règlement	
Arrêt du projet en conseil communautaire. Consultation des Personnes Publiques Associées. Enquête publique.	Nov.2018 – Août 2019
Approbation et opposabilité du document	Décembre 2019

L'élaboration d'un tel document complexe, s'inscrit dans la durée.
Il faut en moyenne 4 ans pour aboutir à un document opposable.
Fin 2019, le Vimeu Industriel devrait approuver son PLUI.